

11 janvier 2019

Coupe 2019

LA FORÊT DOMANIALE DE VERSAILLES



Grande de 1037 hectares,

la forêt de Versailles est composée d'un ensemble de petits massifs. Elle surplombe l'agglomération de Versailles et son château à la renommée internationale.

Peuplée principalement de chênes et de châtaigniers, elle est traversée par la Bièvre, un affluent de la Seine.

Elle est riche en mares et milieux humides, abritant une grande diversité biologique.

Elle est gérée par l'Office national des forêts avec comme principaux objectifs de conserver l'identité des paysages et d'accueillir le public grâce à un réseau d'allées, en bordure des plans d'eau et des mares.

Le rajeunissement des arbres est également un enjeu pris en compte dans la gestion de cette forêt. Des exploitations sont programmées chaque année afin de rajeunir, renouveler et éclaircir les peuplements.

L'ONF sécurise, améliore et renouvelle la forêt de Versailles

La forêt domaniale de Versailles est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2009-2028. Celui-ci prévoit des coupes sur les parcelles 60a 61c 65b 105b et 106b de la forêt situées sur les territoires de Buc (pa 60, 61 et 65), Guyancourt (pa 60) et Jouy-en-Josas (pa 105 et 106). Ces coupes de plusieurs natures vont permettre de sécuriser, améliorer et régénérer les peuplements.



La coupe sanitaire (en orange) sur la parcelle 106b va sécuriser l'espace forestier

Cette intervention consiste à **enlever tous les arbres dépérissants et dangereux** afin de sécuriser l'espace forestier.

Cette coupe est programmée sur une surface de **2 hectares sur la parcelle 106b.**

Illustration d'une coupe sanitaire











11 janvier 2019

Coupe 2019

*L'aménagement forestier

Il constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans.

Après avoir fait l'état des lieux, il fixe les objectifs à court et à long terme et prescrit les actions à réaliser.

Il permet de programmer les coupes et les travaux nécessaires pour :

- éclaircir et renouveler la forêt
- favoriser la biodiversité
- entretenir et améliorer les équipements d'accueil.

Il est approuvé par arrêté ministériel.





Les arbres des parcelles 60a et 105b (en rose) vont être **renouvelés**

Sur ces parcelles composées principalement de chênes et de châtaigniers, une coupe de **régénération** est programmée sur une surface de **11,08 hectares.**

Cette opération sylvicole consiste à couper tous les derniers arbres arrivés à maturité afin de permettre à une nouvelle génération d'arbres de se développer par l'apport de lumière.



Enfin, une coupe d'amélioration (en violet) est programmée sur les parcelles 61c et 65b

Cette opération consiste à éclaircir le peuplement trop serré afin de favoriser les plus beaux arbres.

Parallèlement, les arbres dangereux seront abattus.

Cette coupe est programmée sur une surface de 17,89 hectares.

Illustration d'une coupe d'amélioration





11 janvier 2019

Coupe 2019

Les exploitations vont démarrer très prochainement

Utilisation du bois

Les bois font l'objet d'un tri par l'ONF. Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'œuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes...



Elle sera **réalisée par un exploitant externe à l'ONF.**

Plusieurs mois seront nécessaires pour les différentes étapes de l'exploitation : bûcheronnage, débardage (évacuation des bois), stockage et transport des bois.

Les bois seront stockés en bordure de parcelles et des chemins forestiers.

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

Durant l'exploitation, pour des raisons de sécurité, il est interdit de pénétrer dans les parcelles concernées.



Le bois est entreposé en bordure de chemin avant d'être évacué

Ces travaux vont engendrer temporairement des désagréments pour les usagers

- Le paysage **sera modifié** puisque des arbres seront coupés.
- Les parcelles en question ainsi que certains chemins seront interdits au public du fait de l'exploitation qui est dangereuse.
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables.
- Le bois restera à terre dans les parcelles puis stocké en bordure de chemin avant d'être transporté.

La récolte des bois fait partie de la vie d'une forêt

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

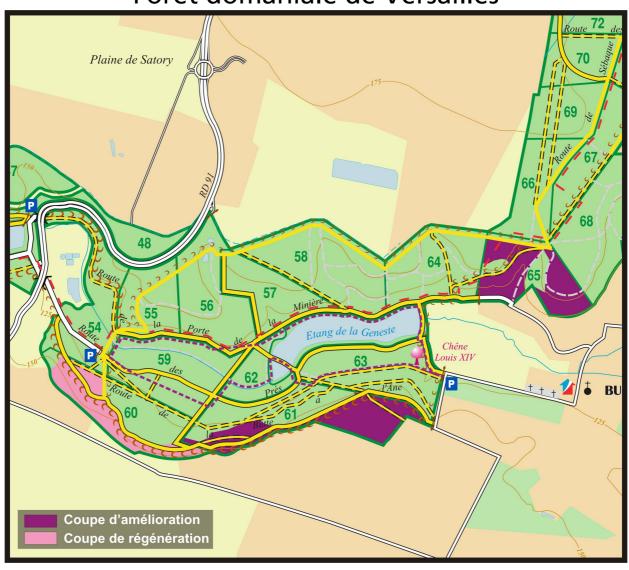
Contact ONF agence Séverine Rouet severine.rouet@onf.fr Contact ONF UT de Versailles MF de Bois Robert Rue Francisco Ferrer 78210 St Cyr l'Ecole



11 janvier 2019

Coupe 2019

Plan des coupes parcelles 60a 61c 65b Forêt domaniale de Versailles





11 janvier 2019

Coupe 2019

Plan des coupes parcelles 105b et 106b Forêt domaniale de Versailles

